

Rwanda : Mémoire sélective, Oubli imposé et Omerta politique

«Le partage des mémoires passe par un effort de mise à jour de la vérité historique»
(René Lemarchand, 2004).

Article rédigé le 31 janvier 2014

Par : Jean MUSAFIRI, MPH, MA



Droit et devoir de mémoire pour tous « *ibuka bose* » : panacée contre l'oubli.

Devant un drame national d'une extrême gravité et d'une rare cruauté tel que le génocide rwandais, la commémoration équitable de toutes les victimes s'impose comme un droit et un devoir absolus inhérents à la mémoire collective, une sorte d'antidote contre l'oubli, en souvenir de tous les disparus rwandais victimes du génocide (sans aucune distinction d'ethnie).

Pour cette raison, je dédie le présent article à la mémoire de toutes les âmes oubliées non-reconnues comme victimes du génocide rwandais. Qui sont donc ces victimes ignorées dans leur propre pays, dépourvues totalement de tout droit à la mémoire devenu le monopole exclusif des seules victimes Tutsi ? C'est ça la grande question, objet de discussion du présent article.

Le droit et le devoir de mémoire, associés à la justice équitable pour tous et à la révélation des véritables causes des violences extrêmes comme dans le cas du génocide rwandais, sont les principaux éléments de solutions primordiales dans le réconfort moral et la réparation des cœurs brisés « *gusana imitima* », la reconstruction sociale, la demande de pardon et la réconciliation nationale « *gusaba imbabazi no kwiyinga* » pour panser les plaies encore saignantes et douloureuses dans les cœurs meurtris de tous les Rwandais !!!!

Dans le Rwanda post-génocide « *Rwanda-Rushya/Nouveau Rwanda* » sous le régime du FPR, le droit et le devoir de mémoire ne sont pas partagés équitablement par tous les Rwandais comme un souvenir collectif, mais plutôt comme une sorte de monopole privilégié dévolu exclusivement aux seules victimes du groupe ethnique « *Tutsi* », les seules autorisées à exprimer leur profonde tristesse vécue et refoulée. Alors que d'un autre côté subsistent les « *Hutu et Twa* », victimes du même génocide rwandais composite, mais qui restent complètement ignorés dans l'oubli et privés de leur droit à la mémoire comme si ces dernières étaient complètement dépourvues de leur valeur ontologique en tant qu'êtres humains dignes de respect, droit et devoir de souvenir de leurs proches disparus.

A tous ces opprimés, à tous ces cœurs brisés par l'injustice et les frustrations refoulées « *Intimba-Iravuna* », confinés dans le silence imposé par le régime dictatorial du FPR, la maxime de Robert Louis Stevenson traduit pertinemment vos souffrances immenses non-apaisées : « *on exprime souvent les mensonges les plus cruels par le silence* » .

Les quatre principales questions suivantes sont formulées au tour de la partialité mémorielle ethniquement orientée entre les âmes exaltées ayant-droit au souvenir officiel et les âmes oubliées, alors que toutes sont victimes du même génocide rwandais !!!

Question no.1 : Ce devoir de mémoire est-il commémoré équitablement en souvenir de toutes les victimes rwandaises sans distinction, ou s'agit-il simplement d'une mémoire sélective pro-Tutsi au détriment de la mémoire des Hutu et des Twa, annihilée, blasphémée, cyniquement remplacée par l'oubli imposé au nom de l'Omerta politique FPRIenne ?

Rwanda : Mémoire sélective, Oubli imposé et Omerta politique

Question no.2 : Comment le gouvernement du FPR à dominante Tutsi, ethnie-victime du génocide, ose-t-il s'acharner avec un cynisme d'une iniquité inqualifiable, allant jusqu'à dénier formellement le droit et le devoir de mémoire aux deux autres ethnies Hutu et Twa elles-aussi victimes du même génocide rwandais composite?

Question no.3 : Comment le gouvernement du FPR à dominante Tutsi, ose-t-il violer consciemment, de manière choquante et blasphématoire, la mémoire collective équitable du drame rwandais complexe en la réduisant drastiquement à sa plus simple expression par la mémoire sélective exclusive des seules victimes Tutsi à travers la politique infâme de désinformation, de propagande mensongère, de l'omerta et de l'oubli des victimes Hutu et Twa totalement ignorées ?

Question no.4 : En termes de chiffres documentés, combien d'âmes oubliées « Hutu et Twa » victimes de la guerre du FPR et du génocide, sont-elles reléguées dans les oubliettes de l'Histoire par le régime-apartheid FPR ?

La réponse est immédiate et simple. Ces âmes oubliées « Hutu et Twa » sont des myriades, innombrables au Rwanda et au Congo depuis le 1^{er} octobre 1990 mais la fatwa F.P.R.ienne a décidé de les coffrer à jamais dans l'oubli et le silence méprisant, au nom de l'omerta politique.

C'est à ces quelques questions fondamentales sur les véritables raisons politiques principales concernant la mémoire sélective pro-Tutsi dans le Rwanda post-génocide que l'auteur du présent article s'efforce de répondre objectivement, à la lumière des faits politiques et mémoriaux entre l'exaltation exclusive de la mémoire sélective Tutsi au détriment de la mémoire blasphémée des âmes oubliées Hutu et Twa.

Gare à toute personne (citoyen rwandais ou étranger) qui ose parler à haute voix en interrogeant sa propre conscience sur ses propres vicissitudes, tribulations politiques subies incriminant les acteurs du système FPR au Rwanda ou au Congo. Si sa pensée va à l'encontre de la « *pensée politique unique FPRienne/Siasa ya chama* », la personne concernée sera vite repérée par les gardes-chiourmes du régime « *intore/abakada/urugerero/Local Defense Force (LDF)* » et sera vite frappée de *fatwa* FPRienne impitoyable, au nom de la loi contre l'idéologie du génocide. Les garde-fous politiques infranchissables sont déjà mis en place pour éviter toutes velléités démocratiques sur des questions politiques controversées en l'occurrence l'exaltation de la mémoire sélective des seules victimes Tutsi au détriment de la mémoire annihilée des victimes Hutu et Twa.

En dépit de la liberté de penser et d'exprimer librement ses opinions dévolue à tout être humain raisonnable (*art.18-19 déclaration universelle des droits de l'homme, Paris 1948*), le libre-penseur rwandais, en quête de traitement mémoriel équitable pour toutes les victimes sans distinction d'ethnie « *Ibuka Bose/Souvien-toi de Tous* », payera un prix incommensurable au risque de sa propre vie, allant de la prison ferme jusqu'à la disparition ou mort mystérieuse. Oser dire publiquement qu'à côté des victimes Tutsi du génocide existent bel et bien d'autres victimes oubliées (Hutu et Twa) qui, elles-aussi ont droit à la mémoire, devient un double crime de lèse-majesté et d'idéologie du génocide¹ qui résume le chef d'accusations contre

¹ Le crime d'idéologie du génocide est puni par la loi controversée, imprécise et vague N°18/2008 du 23/7/2008 portant répression du crime d'idéologie du génocide.

Rwanda : Mémoire sélective, Oubli imposé et Omerta politique

Madame Victoire, comme un grand défi et un affront éhonté contre l'idéologie politique du président Paul Kagame et du système-apartheid FPR farouchement opposés à toute opposition politique démocratique et à la commémoration équitable de la mémoire de toutes les victimes!!!

Le cas ahurissant mais combien édifiant sur les effets pervers anti-démocratiques du système-apartheid du FPR au niveau politique, judiciaire et culturel/mémoriel est illustré par la condamnation sans appel de **l'opposante Madame Victoire Ingabire-Umuhoza à 15ans de prison ferme par la Cour Suprême rwandaise le 13 décembre 2013** pour des accusations ainsi formulées «*conspiration contre les autorités par le terrorisme et la guerre*» et «*minimisation du génocide de 1994*». Un verdict sans appel dans un simulacre de procès politico-judiciaire, dont les vraies raisons de condamnations sont plutôt d'ordre politique et mémoriel à situer dans la logique-apartheid du FPR. **Le 1^{er} crime politique de Victoire Ingabire:** le fait d'avoir osé présenté sa candidature aux dernières élections présidentielles de 2012, comme challenger potentiel au président Paul Kagame. Un crime de lèse-majesté contre «*l'homme fort*». **Le 2nd crime politico-mémoriel :** le fait de s'être recueillie sur la tombe du premier président Hutu Dominique Mbonyumutwa au stade de la Démocratie à Gitarama, après s'être recueillie devant le mémorial du génocide des Tutsi de Gisozi, alors que la mémoire des Hutu est bannie par le régime du FPR !!! **Le 3^{ème} crime politico-mémoriel** est d'avoir enfin osé rappeler publiquement qu'en souvenir des victimes du génocide des Tutsi, il faudra penser aussi aux autres victimes oubliées (sous-entendu Hutu et Twa). Ainsi, pour avoir franchi le Rubicon avec courage, détermination et idéalisme démocratique, le président Paul Kagame décréta la condamnation de Victoire Ingabire et la justice obtint la volonté irrévocable du dictateur. Ainsi va la justice rwandaise politisée à outrance !!!

De même, la mémoire sélective pro-Tutsi obéit à cette logique F.P.R.ienne infâme, qui discrimine les vivants et les morts selon des critères ethniques subtilement cachés sous le vocable faussement rassembleur «*Ndi Umunyarwanda/Je suis Rwandais*» pour faire perdurer très longtemps son système politique ethnocentrique Tutsi !!!

Toujours au sujet de l'iniquité de la mémoire des âmes oubliées Hutu et Twa, le régime du FPR, à travers sa propagande médiatique mensongère, continue avec un acharnement implacable à promouvoir la mémoire sélective des seules victimes Tutsi du génocide, pour faire oublier l'autre composante aussi terriblement dramatique du génocide perpétré délibérément par les escadrons de la mort du FPR (militaires, paramilitaires et civiles) dans les crimes de masse multiformes et planifiés dont le génocide des Hutu et des Twa au Rwanda et au Congo (*cf. UN-mapping report 1993-2003, August 2010*).

Pourquoi donc cette discrimination mémorielle blasphématoire entre les morts «*âmes exaltées Tutsi versus âmes oubliées Hutu & Twa*», alors que toutes les ethnies confondues sont victimes du même génocide rwandais composite ? Pourquoi cette mémoire sélective partielle, qui exalte le souvenir des uns, tout en faisant table-rase sur la mémoire des autres, alors que les trois composantes ethniques concernées (*Hutu, Tutsi et Twa*) font partie intégrante de la mosaïque sociale triptyque «*imbaga y'inyabutatu*», qui constitue le *Peuple Rwandais* dans son entièreté, dénommé «*Banyarwanda*», tous compatriotes rwandais au même titre, issus de l'Etat-Nation «*RWANDA*».

Lieux de mémoire

« Pour liquider les peuples, on commence par leur enlever la mémoire² » (Milan Kundera)

Vu sous son aspect conceptuel, **le lieu de mémoire** est un concept historique théorisé par **Pierre Nora** dans son ouvrage *les Lieux de Mémoire*, paru sous sa direction entre 1984 et 1992. Selon lui, « un lieu de mémoire dans tous les sens du mot va de l'objet le plus matériel et concret, éventuellement géographiquement situé, à l'objet le plus abstrait et intellectuellement construit ». Il peut donc s'agir d'un monument, d'un personnage important, d'un musée, des archives, tout autant que d'un symbole, d'une devise, d'un événement ou d'une institution.

« **Un objet** », explique **Pierre Nora**, « devient lieu de mémoire quand il échappe à l'oubli, par exemple avec l'apposition de plaques commémoratives, et quand une collectivité le réinvestit de son affect et de ses émotions ». Selon l'auteur, les lieux de mémoire, ce ne sont donc pas « ce dont on se souvient, mais là où la mémoire travaille, non la tradition elle-même, mais son laboratoire ». Un lieu de mémoire « va de l'objet le plus matériel et concret, éventuellement géographiquement situé, à l'objet le plus abstrait et intellectuellement construit », écrit-il. Il peut donc s'agir d'un monument, d'un personnage important, d'un musée, des archives, tout autant que d'un symbole, d'une devise, d'un événement ou d'une institution. L'expression « **Lieux de mémoire** » désigne dans l'usage courant essentiellement un lieu « topographique, patrimonial et commémoratif ».

Etat des lieux de mémoire dans le Rwanda post-génocide

• Exaltation des lieux de mémoire pour les seules victimes Tutsi du génocide :

Au Rwanda, le « **devoir de mémoire sélective** » pour les victimes du génocide des Tutsi est omniprésent, représenté par des nombreux lieux symboliques mémoriaux, dont les plus connus au niveau national, à titre indicatif sont notamment : **Gisozi, Murambi, Ntarama, Nyarubuye, Bisesero, Nyange, et tant d'autres encore....** Pour les âmes exaltées des victimes Tutsi, le mois d'avril de chaque année depuis près de 20ans est consacré dans tout le pays aux seules victimes Tutsi, laissant dans l'ombre les autres victimes oubliées « *Hutu et Twa* ».

Le « devoir de mémoire » qui devrait être une action de mémoire collective équitablement partagée de toutes les victimes rwandaises (*Hutu, Tutsi et Twa*), commémore sélectivement une seule partie des victimes (celle des Tutsi) tout en maintenant cyniquement dans l'oubli imposé une autre partie des victimes (*celle des Hutu et Twa confondus*), alors que pourtant, elles-aussi ont été victimes du même génocide rwandais, accompli en toute impunité par les extrémistes Tutsi/escadrons de la mort du FPR (militaires, paramilitaires et civils/*abakada*), depuis le 1^{er} octobre 1990 au Rwanda et au Congo ex-Zaïre.

• Mémorial officiel des seuls « héros » et personnalités politiques éminentes Tutsi :

Les seuls « héros » et personnalités politiques éminentes dotés de lieux de mémoire sont exclusivement Tutsi, notamment : **la tombe de l'ancien roi du Rwanda Mutara III Rudahigwa à Nyanza sur la colline de Mwima et la tombe de Fred Gisa Rwigema au stade Remera à Kigali**, le grand porte-flambeau de la guerre incendiaire du FPR initié le 1^{er} octobre 1990, mort mystérieusement au 3^{ème} jour des combats.

² Kundera, Milan : voir son roman « Le rire et l'oubli », édition Gallimard 1985, 368 pages.

Rwanda : Mémoire sélective, Oubli imposé et Omerta politique

Alors que la tombe du 1^{er} président Hutu **Dominique Mbonyumutwa** fut profanée par transfert de la place officielle dévolue au 1^{er} président de la République du Rwanda pour être inhumé en cachette dans la nuit du 1^{er} au 2 mai 2010 dans le cimetière communal de Muhanga (Gitarama) selon l'arrêté ministériel N°30/03, JO, 49^eannée, du 26/05/2010.

Au Peuple Rwandais de juger : entre le soldat-rebelle Fred Gisa Rwigema et le président de la république Dominique Mbonyumutwa, qui d'entre les deux mérite l'honneur dévolu aux chefs d'Etat pour avoir droit à un mémorial officiel sur lieu public réservé???

Seule la vraie histoire rendra équitablement son verdict, en réhabilitant les lieux de mémoire dévolus aux anciens chefs d'Etat Rwandais, tous les trois ayant en commun un destin politique ingrat et une mort ignominieuse dans un oubli abject, depuis la monarchie jusqu'à la république, à savoir : le roi Musinga déporté et mort à l'exil à Moba au Congo RDC et les deux présidents de la République : Grégoire Kayibanda et Juvénal Habyarimana.

• Annihilation de la mémoire et des lieux de mémoire des victimes Hutu et Twa:

Au cours de la décennie des années '90 et après, depuis le 1^{er} octobre 1990, à travers tout le pays et outre-frontière, les myriades de Hutu et de Twa furent exterminés par les extrémistes Tutsi du tristement célèbre Front Patriotique Rwandais (*FPR/Inkotanyi*) au Rwanda et dans les camps de réfugiés au Congo ex-Zaïre. Au nom de l'omerta sur les propres crimes du FPR, les noms des sites-abattoirs d'extermination des Hutu restent imprononçables dans le vocabulaire FPR, sous peine de condamnation par la loi contre l'idéologie du génocide.

C'est cela la philosophie politique totalitaire du FPR « *siasa ya chama* », basée sur la promotion et l'imposition de la pensée unique et l'idéologie ethnocentrique du F.P.R, la ruse, la propagande de mensonge, de désinformation, d'exclusion de « l'autre (*ennemi/adyi*) » à diaboliser et à éliminer, au nom du principe manichéen « *yin-yang F.P.R.ien* » libellé comme suit : « *Ou on est avec le FPR, comme acteur inconditionnel intrinsèque du système, ou on est cet autre-là, anticonformiste extrinsèque hors-système, donc ennemi/adyi à combattre et à éliminer physiquement* ». L'annihilation *tabula-rasa* de la mémoire des Hutu et des Twa s'inscrit à point nommé dans cette logique politique totalitaire et conformiste, obéissant machinalement à la loi du « *Tout-Ou-Rien* » : « *Ou le FPR ou Rien* ».

Les mécanismes de fabrication de l'oubli selon le FPR

L'expression « *mécanismes de fabrication de l'oubli* » que j'emprunte de *Benjamin Stora*, s'appliquent très pertinemment au système politique binaire du FPR prônant l'exaltation de la mémoire sélective Tutsi au détriment de l'anti-mémoire Hutu/Twa, concernant les groupes ethniques « **Hutu/Twa et Tutsi** », trois composantes d'un même peuple, vivant ensemble sur le même territoire « **Etat-nation Rwanda** » depuis la nuit des temps ! Un destin commun pour les deux groupes ethniques à travers les âges, fait d'heurs et malheurs entre paix et guerres, constamment manipulés comme enjeux politiques à des fins machiavéliques, politiciennes. Au sujet de la problématique dualiste entre la mémoire vivante et l'oubli imposé, les mécanismes sous-jacents s'articulent au tour de huit axes suivants :

- Exaltation et immortalisation de la mémoire sélective Tutsi ;
- Instrumentalisation et médiatisation du génocide des Tutsi ;

Rwanda : Mémoire sélective, Oubli imposé et Omerta politique

- Monopolisation du statut de « victimes » et de « survivants » exclusivement dévolus exclusivement aux Tutsi ;
 - Condamnation globalisante de l'ethnie Hutu comme « génocidaires »;
 - Négation de statut de « victimes » aux Hutu massacrés en masse ou survivants du génocide du FPR au Rwanda et dans les camps de réfugiés du Congo ex-Zaïre;
 - Propagande politique anti-mémoire des Hutu entre la mémoire gangrenée et l'oubli forcé ;
 - Suppression des symboles ;
 - Tabula rasa des vicissitudes politiques des Hutu ;
 - Conspiration du silence et exécution des victimes Hutu.
- **Combien d'âmes oubliées (Hutu et Twa) ?**

Attention !!! Silence de mort !!! Le FPR est cyniquement allergique à la révélation du nombre exact de victimes Hutu qu'il a décimées !!! Seul prévaut un vide statistique politiquement voulu et entretenu. Aucun recensement des victimes Hutu du génocide, aucun débat national sur le nombre exact des victimes du génocide des Hutu et des Twa, aucune publication officielle sur la liste des condamnés du génocide par les fameux tribunaux populaires expéditifs « *Gacaca* », qui, pendant près de dix années d'activités dans des simulacres de procès-marathons (2002-2012), ont brillé par l'iniquité et la condamnation généralisée des Hutu, devenus boucs-émissaires du génocide des Tutsi. Alors que les centaines de milliers de Hutu exterminés à grande échelle dans des simulacres de pseudo-réunions populaires « *inama* » au Rwanda et dans les camps de réfugiés au Congo ex-Zaïre restent le secret d'Etat du FPR.

Depuis près de deux décennies de pouvoir du FPR (18/7/1994 jusqu'à cette date 31/01/2014), la question reste sans réponse après près de 20ans des faits. Les âmes des Hutu et des Twa victimes du génocide restent toujours dans l'oubli sous l'indifférence révoltante du régime du FPR. L'expectative est trop longue pour sortir de l'ombre les âmes oubliées des victimes Hutu et Twa ignorées et reléguées dans le silence. Tant que durera le pouvoir-apartheid du régime totalitaire FPR, les âmes oubliées Hutu resteront toujours englouties dans le silence profond des limbes F.P.R.iennes. Un silence révoltant, frustrant, entretenu par le régime du FPR pour pérenniser la seule mémoire des Tutsi au détriment de la mémoire annihilée des Hutu. Comme le dit très justement **Madeleine Ouelette-Michalska** : « **L'anonymat de certaines victimes atténue toujours la culpabilité** ».

Partout au Rwanda, à l'opposé des lieux de mémoire représentant les victimes Tutsi comme ci-haut indiquées, les lieux de mémoire représentant les hécatombes des Hutu restent lettres mortes pour le pouvoir FPR. A titre indicatif, les lieux de mémoire ci-après représentent certains lieux d'exterminations où les escadrons de la mort du FPR ont exterminés massivement les Hutu, depuis le 1^{er} octobre 1990 au Rwanda et même dans les camps de réfugiés Hutu au Congo ex-Zaïre.

En guise de s'exonérer et de cacher ses propres crimes de masse perpétrés par ses acteurs criminels extrémistes Tutsi dans le génocide des Hutu, le système FPR joue le jeu de cache-cache, de propagande, de politique anti-mémoire et de l'oubli imposé des victimes Hutu, en instrumentalisant cyniquement le génocide des Tutsi accompli en compétition mimétique criminelle par leurs challengers miliciens Interahamwe/extrémistes Hutu, dans la lutte acharnée pour le pouvoir, dans un contexte de guerre sanguinaire généralisée d'une cruauté indicible !!!

Rwanda : Mémoire sélective, Oubli imposé et Omerta politique

Cependant, l'expérience de la vie nous apprend que l'histoire n'oublie pas et que le peuple n'est pas amnésique. Le « *N'oublie jamais* » en vaut aussi bien à l'*Ibuka Tutsi* qu'aux âmes oubliées Hutu et Twa au nom du sacro-saint principe de commémoration équitable de toutes les victimes sans distinction d'ethnie « *IBUKA BOSE /Souviens-toi de tous les Rwandais (Tutsi, Hutu et Twa)* ».

- **Suppression des symboles politiques (drapeaux, armoiries, noms des rues, lieux administratifs, préséance de l'Anglais au Français comme langues officielles.**

- Le FPR s'est donné comme objectif politique de faire table-rase des symboles politiques de l'ancien régime pour les faire remplacer par des nouveaux symboles afin de sensibiliser l'imaginaire collectif avec des nouvelles représentations qui véhiculent les messages du Nouveau Rwanda/*Rwanda Rushya*.

- **Le FPR, comme mouvement politico-militaire dictatorial et sanguinaire, veut rompre avec un passé et le présent déplaisants :** ce qui justifie les stratégies politiques de révisionnisme de histoire, édulcorée et complaisante pour le régime au nom de la faute à autrui et par l'imposition de l'oppression, le contrôle social outrancier et la conjuration du silence « *omerta politique* ».

- **Annulation de la fête de l'indépendance:**

Pour le système-apartheid FPR décidée à faire table-rase de la mémoire Hutu et de tout ce qui s'y rapporte, en respect au principe manichéen, l'indépendance du 1^{er} juillet 1962, considérée comme jour mémorable de la libération des Hutu, doit être banni !!! Pour ce faire, la fête de l'indépendance (*sous-entendu libération des Hutu*) doit être remplacée par la fête de la libération du FPR (*sous-entendu libération des Tutsi/Intsinzi*) célébrée le 4 juillet de chaque année en souvenir de la victoire du FPR le 4 juillet 1994.

Ce que confirme d'ailleurs un membre influent du FPR reporté ci-après par la PANA. Selon l'agence de presse PANA du 27/06/2008 : le gouvernement rwandais a décidé d'annuler toutes les festivités prévues pour marquer le 1er juillet, la fête de l'indépendance du Rwanda. Selon le communiqué officiel rendu public ce vendredi 27 juin 2008, la célébration de la fête nationale de l'indépendance du Rwanda de 1962, qui était organisée le 01 juillet de chaque année, est désormais annulée et sera combinée avec la fête de libération du 04 juillet 1994, considérée comme date de la victoire de l'ancienne rébellion du Front patriotique rwandais (FPR, au pouvoir). Un membre du FPR de la Commission Nationale pour l'Unité et la Réconciliation, qui a requis l'anonymat, a fait les commentaires suivants reportés par le même PANA : « *Pour éliminer les séquelles de la haine et promouvoir la réconciliation, il est important que tout le peuple rwandais converge à une unique fête nationale qui est la libération du pays* ». Et d'ajouter les mêmes fanfaronnades : « *Si le Rwanda doit célébrer son indépendance, il faudrait jeter un regard rétrospectif pour évaluer si la mauvaise accession à cette indépendance n'est pas un des éléments déclencheurs du génocide* », a-t-il ajouté. Et si le ridicule tuait, ce commentateur anonyme « *Intore du FPR* » ne serait plus de ce monde !!! Il est à noter cependant que le changement des symboles politiques d'une si grande importance (drapeau, armoiries de la République et Hymne nationale) pour la République Rwandaise aurait été l'objet d'une consultation populaire par référendum pour le plébisciter. Ce qui ne fut nullement le cas. Comme toujours, le parlement rwandais militarisé n'a fait qu'entériner automatiquement et unanimement la décision unilatérale prise d'avance par son remorqueur parti-Etat FPR.

- **Les lieux de mémoire de la mémoire sélective des victimes Tutsi:**

Il faut noter que pour le FPR, seuls les symboles et la mémoire sélective taillés sur mesure en son honneur sont les seuls conservés, comme si l'histoire du Rwanda commençait avec la guerre incendiaire du FPR depuis le 1^{er} octobre 1990 !

Rwanda : Mémoire sélective, Oubli imposé et Omerta politique

- La table-rase mémorielle ou anti-mémoire des victimes Hutu :

En effet, on le dira jamais assez, les sites mémoriels symbolisant l'œuvre génocidaire du FPR envers les Hutu doivent être complètement effacés aussi bien, aussi bien dans la mémoire collective conditionnée à la cause F.P.R.ienne que dans les manuels scolaires sur l'histoire du génocide, pour faire prévaloir la thèse du seul génocide des Tutsi en faisant table-rase du génocide des Hutu. Ainsi, les lieux mémoriels qui retracent le génocide des Hutu doivent être détruites dans la mémoire collective conditionnée à la cause du FPR. Et pourtant, la courte-mémoire du FPR oublie que, même avec l'incinération des cadavres des Hutu dont le FPR est passé maître croque-mort pyromane, ces lieux, malgré tout, existent encore et ne resteront jamais oubliés.

A titre indicatif (loin d'être exhaustif !!!), nous pouvons citer: **les camps de Kibeho, camps de réfugiés Hutu au Congo ex-Zaïre; au stade Byumba, au stade Kabutare, marché de Rango (Butare), arboretum Butare, stade de Nyanza et ferme de l'ISAR Songa, marché de Muhura, les grottes de Kanama (Gisenyi), marché de Mahoko (Gisenyi), église de Nyarubuye, et particulièrement dans les communes limitrophes de Ruhengeri, Byumba, toutes zones d'Umutara et Kibungo, les fours crématoires dans le parc national Akagera/Umutara, dans la forêt naturel de Nyungwe et à Rebero l'horizon/Kigali sur les collines surplombant Gikondo, etc... et partout ailleurs dans le pays. La liste est très longue, seule une équipe internationale indépendante pourrait mettre à jour la vérité encore cachée sur le nombre des victimes Hutu exterminées par le FPR !!!**

En résumé :

Dans toutes ces zones et autres endroits non-mentionnés (liste non-exhaustive hélas!), le FPR a exterminé les Hutu, les Twa et mêmes les Tutsi assimilables aux Hutu, sélectivement, sciemment, implacablement et proprement, sous le simulacre de réunions de masse « *inama* ». Le FPR, amateur de grande propreté et de nettoyage public, a fait de son mieux. Mais le grand défi, hélas impossible à relever, est que les faits historiques demeurent ineffaçables et indélébiles à tout jamais, car ils sont documentés et restent consignés à tout jamais dans la mémoire collective, de génération en générations. C'est cela la gangrène de la mémoire.

- **Instrumentalisation politique du génocide des Tutsi :** en guise d'enjeux de diversion et de disculpation pour faire oublier ses myriades de crimes de masse innombrables dans le génocide et l'extermination des Hutu selon la stratagème de guet-apens mortifères sous formes de pseudo-réunions de masse « *inama* », **le FPR conserve les sites mémoriaux exclusivement à la mémoire des seules victimes Tutsi, notamment dans les sites mémoriaux suivants : Nyamata-Ntarama, Nyanza-Kicukiro, Gisozi, Murambi-Gikongoro, Nyarubuye, Bisesero, etc »** attribuables aux lieux mémoriaux du génocide des Tutsi accompli par les « autres », c'est-à-dire les extrémistes Hutu dénommés « *Interahamwe et Impuzamugambi* ». C'est la faute aux autres « *à ces Hutu-là* ». Ainsi, le FPR sanguinaire continue impunément et imperturbablement son bonhomme de chemin, depuis le 1^{er} octobre 1990 jusqu'à cette date (près de 24 ans). Quel culot et quel baraka qu'a le FPR de doper le monde entier et de le tétaniser par des mensonges ahurissants faisant oublier leurs crimes génocidaires innombrables au Rwanda et au Congo depuis plus de deux décennies, hélas des crimes de masses horribles bien documentés (UN-mapping report 2010, etc), mais qui ne les dérangent guère, même si le facteur TEMPS commence inexorablement à demander des comptes à tous les acteurs criminels du FPR !!!

- **Effet de visibilité médiatique et de conservation de la mémoire sélective de ces lieux symboliques :** comme œuvre macabre accomplie par les « autres », les extrémistes Hutu

Rwanda : Mémoire sélective, Oubli imposé et Omerta politique

« *Interahamwe et Impuzamugambi* ». Le FPR fait du doping médiatique de l'opinion publique nationale et surtout internationale, pour montrer pour montrer la seule face de l'iceberg, comme une réalité parcellaire du génocide rwandais composite. Les extrémistes Hutu *Interahamwe et Impuzamugambi* ont effectivement accompli un génocide des Tutsi à la lumière du jour, mais en compétition mimétique macabre avec les tueurs génocidaires professionnels du FPR (militaires, paramilitaires et civils) plus aguerris, plus entraînés, dont le seul obstacle contre l'extermination fut le défi numérique des Hutu que le FPR nomme avec un profond regret « *BaNyamwinshi /la majorité* ».

- **Manichéisme FPRien à contre-courant dans la réconciliation Hutu-Tutsi-Twa :** mis en pratique à grande échelle par les tribunaux Gacaca. Ces derniers n'étant rien d'autres, qu'une émanation et une institutionnalisation officielle du culte moderne de la vendetta « *guhora* » enrobée dans un simulacre de « *justice* » vengeresse, désastreuse et partielle au service du vainqueur encore ivre de sa victoire « *intsinzi* ».

Les meurtrissures de la mémoire

Le danger du génocide culturel ou anti mémoire Hutu par le FPR est de « refuser catégoriquement aux hutu l'espace public de représentation symbolique des lieux de mémoire et l'opportunité de commémoration des victimes Hutu et Twa décimées par les extrémistes Tutsi du FPR à l'instar de représentation symbolique des sites de mémoire et la commémoration officielle réservées uniquement aux victimes Tutsi. Un vrai apartheid mémoriel exaltant unilatéralement les seules victimes Tutsi. Un outrage culturel sidérant comme anti-mémoire des âmes oubliées Hutu et Twa !!! » (Jean Musafiri, 18.12.2008).

Mais alors quelle mémoire restituer? Deux écueils sont à éviter, celui de la mémoire sélective, et celui qui consiste à niveler les crimes. La première évacue du souvenir les crimes des uns pour mieux souligner ceux des autres. Le danger de cette mémoire sélective est apparu de manière particulièrement choquante au Rwanda lors des récentes commémorations du génocide rwandais, où seule fut saluée la mémoire des victimes Tutsi, sans référence aucune aux victimes Hutu.

Conclusion :

Je voudrais terminer ma réflexion sur la grande importance de la commémoration équitable de la mémoire de toutes les victimes rwandaises sans distinction aucune, comme prémisses de la vérité, de la cohabitation pacifique, de la justice distributive et du pardon, indispensables à une véritable réconciliation nationale, effective et durable. Les trois maximes suivantes vont nous aider à méditer sur l'importance des trois thèmes suivants : le duo intrinsèquement lié entre « *Histoire et mémoire* », l'instrumentalisation du mensonge pour le politique démagogue en guise de cacher ses propres crimes en mettant en exergue seulement les crimes des autres, et enfin l'importance du pardon comme train d'union et lymphe vitale de la survie et de la cohabitation pacifique des peuples qui partagent un destin commun.

« Il est un privilège qui ne saurait être refusé à l'histoire, celui non seulement d'étendre la mémoire collective au-delà de tout souvenir affectif, mais de corriger, de critiquer, voire de démentir la mémoire d'une communauté déterminée lorsqu'elle se replie et se referme sur ses souffrances propres au point de se rendre aveugle et sourde aux souffrances des autres

Rwanda : Mémoire sélective, Oubli imposé et Omerta politique

communautés. C'est sur le chemin de la critique historique que la mémoire rencontre le sens de la justice » (Paul Ricoeur)³.

« Les mensonges ont toujours été considérés comme des instruments nécessaires et légitimes non seulement du politique et du démagogue, mais aussi de celui de l'homme d'Etat ». (Hannah Arendt in « Vérité et Politique »).

“Le véritable pardon prend en compte le passé, tout le passé, afin de rendre l'avenir possible. Nous ne pouvons pas mourir de rancune, au nom de ceux qui sont désormais incapables de s'exprimer eux-mêmes. Nous devons accepter le fait que nous agissons au nom des générations passées, présentes et futures. C'est ce qui permet à une communauté d'être une communauté, à un peuple d'être un peuple, pour le meilleur et pour le pire. (Tutu, 2000: 273)”.

Quand le peuple rwandais sortira légitimement de son silence et de sa léthargie mémorielle imposés depuis plus de deux décennies par l'oppression terrifiante du système-apartheid F.P.R, il réécrira la vraie histoire intégrale non-partisane en guise d'honorer équitablement la mémoire collective de toutes les victimes sans distinction « IBUKA BOSE ».

Un message fort qui rappellera tous les Rwandais, qu'étant citoyens à part entière, ils sont naturellement égaux devant la LOI. Les mérites d'un bon citoyen dérivent de son degré de respect de la loi et de sa bonne conduite morale et civique et ne sont donc pas inhérents ni à son ethnie, ni à sa classe sociale, ni à son appartenance politique. Tous les citoyens sans distinction doivent jouir des mêmes droits et devoirs civiques, politiques et juridiques.

L'injustice ignoble et la discrimination ethnique entre les vivants et les morts, entre les âmes Tutsi dont la mémoire est commémorée officiellement dans la dignité contre les âmes Hutu reléguées dans les oubliettes de l'histoire avec un mépris innommable, comme c'est le cas aujourd'hui dans le Nouveau Rwanda « *Rwanda Rushya* » du F.P.R.

Le verdict de la vraie Histoire se fait attendre impatiemment pour réhabiliter dans la dignité la mémoire des âmes oubliées Hutu enfouies sous une pression étouffante du silence politique nauséabond.

Un crime mémoriel abominable d'une extrême gravité mis en place par le système politique-apartheid du F.P.R⁴ sous forme de génocide culturel exécration à combattre démocratiquement sans relâche.

³ Ricoeur, Paul: "Reconnaître le souvenir, connaître le passé", Le Monde des Débats, 17 septembre 2000, p.25

⁴ F.P.R: Front Patriotique Rwandais. C'est un amalgame de système politico-militaire ultra-autoritaire et oppressif au pouvoir depuis 20ans au Rwanda (du 18 juillet 1994 jusqu'à cette date). Le FPR est farouchement hostile au multipartisme démocratique et à l'altérité.